

ARRÊTÉ
DE NOMINATION RÉGISSEUR DE [recettes ou dépenses]
DE M. ou M^{me} [Nom Prénom]
GRADE [grade]

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,
Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,
Vu l'arrêté du [date], créant une régie [de recettes ou de dépenses] pour [objet],
Vu l'agrément de M. ou M^{me} [Nom, Prénom], comptable de la collectivité,
Vu la délibération du [date], attribuant une indemnité de responsabilité aux régisseurs,

Considérant que l'emploi occupé par M. ou M^{me} [Nom, Prénom], grade [grade], comporte l'exercice des fonctions de régisseur pour [objet, recettes ou dépenses],

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

M. ou M^{me} [Nom, Prénom], grade [grade] est nommé(e) régisseur de la régie [de recettes ou de dépenses], créée par l'arrêté susvisé, à compter du [date]

ARTICLE 2 :

En cas d'absence (3 mois maximum ou pour la durée d'un congé de maternité), M. ou M^{me} [Nom, Prénom] sera remplacé(e) par M. ou M^{me} [Nom, Prénom], désigné(e) en qualité de suppléant par arrêté du [date].

ARTICLE 3 :

(Le cas échéant) M. ou M^{me} [Nom, Prénom] est soumis(e) à l'obligation de constituer un cautionnement pour un montant de [montant] (à préciser à la désignation du 1^{er} régisseur).

ARTICLE 4 :

M. ou M^{me} [Nom, Prénom] percevra une indemnité de responsabilité fixée à [montant].

ARTICLE 5 :

Dans l'exercice de ses fonctions de régisseur, M. ou M^{me} [Nom, Prénom] est soumis(e) au contrôle de M. ou M^{me} [Nom, Prénom] (l'ordonnateur) et de M. ou M^{me} [Nom, Prénom] (comptable de la collectivité) et, est astreint(e) à tenir une comptabilité qui doit faire ressortir à tout moment :

- la situation de l'encaisse (régie de recettes),

OU

- la situation de l'avance reçue (régie de dépenses).

ARTICLE 6 :

M. ou M^{me} [Nom, Prénom] est pécuniairement responsable de la conservation des fonds, valeurs et pièces comptables reçues ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'il(elle) a effectués.

Il (elle) ne devra pas :

- percevoir des sommes pour des recettes,

OU

- délivrer des sommes pour des dépenses,

- autres que celles prévues dans l'acte constitutif précité, sous peine d'être constitué(e) comptable de fait et de s'exposer à des poursuites pénales.

ARTICLE 7 :

Le Secrétaire général (ou le Directeur général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au représentant de l'État,

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]

Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

BON POUR ACCEPTATION

Signature du Titulaire

BON POUR ACCEPTATION

Signature du Suppléant